Législature 2021-2026

Procès-verbal No 7

Conseil général de Mex du 12 décembre 2022

Le Président ouvre la séance, il est 18h15

Appel

47 membres sont présents. Le quorum est atteint.

Approbation / modification du l'ordre du

M. Girard dépose une motion concernant la mise à niveau de l'éclairage public. A cet effet, le Président propose une modification de l'ordre du jour. La motion est mise au point 7 de l'ordre du jour. L'assemblée approuve cette modification.

jour Nouveaux n

M. Benjamin Posse est assermenté

Nouveaux membres/ Démissions

Le PV de la dernière séance est accepté à la majorité par 46 voix et une abstention.

Procès-verbal du 4 juillet 2022

M. Von Oppenheim excuse M. Gregory Wyss qui est absent pour cause de deuil de son père.

Communications de la municipalité

La municipalité a redistribué les dicastères : M. Marc Utzinger prend le dicastère des associations en relation avec le scolaire. M. Vincent Flandin prend les bâtiments et M. von Oppenheim celui des sociétés locales et des manifestations. A ce propos, il cherche des bénévoles pour animer le village. Toute nouvelle proposition de manifestations est également la bienvenue.

La municipalité a été interpellée par les propriétaires de la parcelle 6, sise à côté des nouveaux bâtiments Vers l'Eglise, pour l'achat éventuel de leur terrain. Elle étudie cette éventualité et reviendra devant le conseil avec plus d'informations.

Concernant la modification du carrefour de la RC 313, aux dernières nouvelles, transmises par le voyer, une solution aurait été trouvée. Les travaux, sauf imprévus, devraient être entrepris au printemps.

En ce qui concerne l'aménagement des arrêts de bus, suite à un retard de livraison des bordures et du renforcement de la route, les travaux sont repoussés au printemps.

Le canton a demandé à la municipalité qu'elle fasse appel à un bureau d'étude concernant la circulation dans le village. Cette-ci a été confiée à TeamPlus. Un état des lieux leur a été transmis: le bas du village compte 228 logements, 450 habitants et 481 places de parcs (intérieures/extérieures, tout confondu).

Préavis 10/2022

Budget 2023.

M. Engeström, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission gestionfinance laquelle recommande au Conseil général d'approuver le préavis 10/2022.

Après quelques demandes de précision de la part de M. Girard, le Président passe au vote

Le préavis 10/2022 est accepté à la majorité par 46 voix et une abstention.

Motion de M. Girard

Le président lit la motion déposée par M. Girard, faite à Mex le 12.12.2022: Celle-ci concerne principalement :

- la mise à niveau de l'éclairage public;
- le passage à une installation LEDs,

L'exposé des motifs de la motion est de passer à une gestion responsable et adéquate de tout l'éclairage permettant ainsi non seulement de régler l'éclairage en fonction des besoins, mais également d'en réduire la pollution lumineuse.

M. Pierre-André Berthoud souhaiterait un retour de la municipalité. M. von Oppenheim répond que la Municipalité a étudié cette possibilité et a mandaté deux bureaux d'étude. Il en résulte qu'au vu de l'installation actuelle, passer aux LEDs, n'est pas rentable. Les coûts actuels ne sont pas excessifs vu que l'éclairage est éteint la nuit pendant 5h.

M. Girard pense à un système intelligent qui s'allume en fonction du passage, il préserverait aussi les nuisances occasionnées à la faune.

M. Michel Buttin précise que les ampoules sont à vapeur de sodium donc de basse consommation. Elles sont monochromatiques et n'ont aucune incidence sur la faune.

Le Président passe au vote. La motion est refusée par 29 non, 4 oui et 9 absentions.

Préavis 11/2022

Demande de crédit d'investissement relatif à la réfection des ouvrages AF, chemins bitume et gravelé ainsi qu'aux collecteurs : chemins Sous-Valeyres et Fontanettaz

M. Gaston Borgeaud, rapporteur de la commission gestion-finance, donne lecture du rapport. La commission recommande au Conseil général d'approuver le préavis 11/2022

M. Paulo De Sousa, rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport lequel recommande au Conseil général d'accepter le préavis 11/2022.

M. Claude Péguiron s'étonne de ne pas avoir été consulté en tant qu'agriculteur et utilisateur des chemins AF. De plus, il est surpris que la municipalité ait fait appel à un bureau d'ingénieurs.

M. Simon von Oppenheim informe que pour obtenir les subventions cantonales et fédérales, le canton exige qu'une étude soit faite par un bureau d'ingénieurs. De plus, il précise que le choix des membres de la commission ad hoc est décidé par le bureau. Ces membres ne doivent pas avoir une partie prenante dans les discussions.

M. Berthoud demande si rétablir un sens unique sur le chemin Sous-Valleyres ne seraient pas judicieux. Mme Marendaz répond que les chemins forestiers ne sont pas autorisés aux passages des voitures, il n'est donc pas possible de limiter la circulation.

Le Président passe au vote. Le préavis 11/2022 est accepté à la majorité par 44 voix et 3 abstentions.

Préavis 12/2022

Modification du règlement du fonds communal d'encouragements pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

M. David Henrioud, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission ad hoc, laquelle recommande d'accepter le préavis 12/2022

Le fonds d'encouragement sur les énergies renouvelable existe depuis 2014. La municipalité souhaite y inclure le développement durable. Le but est d'encourager les propriétaires à remplacer leur haie de thuyas par une haie indigène.

M. Jean Reschek soulève que ce projet de développement durable va être financer par l'électricité. M. von Oppenheim répond que renseignements pris auprès du canton, il est tout à fait possible d'inclure le développement durable dans le règlement existant et que le titre dudit règlement sera modifié en conséquence.

M. Michel Buttin suggère que la municipalité donne une subvention spécifique au développement durable et de laisser le règlement actuel tel quel. Il propose donc de refuser le préavis.

M. Bernard Formica précise que les haies vives, taillées de la même manière que les thuyas provoquent le même le problème. La densité des buissons fait que les oiseaux ne peuvent pas y nicher.

M. Pierre Balliger soulève qu'une haie de thuyas plantée en bord de route protège du bruit et même des gaz d'échappement. M. von Oppenheim répond que la municipalité n'a pas l'intention d'interdire de planter une haie de thuyas, ni d'obliger les propriétaires de la changer, mais elle souhaite plutôt encourager la biodiversité.

M. Pauli souhaiterait que le règlement de la police soit appliqué sur chaque parcelle, à savoir que le ratio d'un arbre pour 250 m2 soit exigé.

Le Président passe au vote. Le préavis 12/2022 est refusé par 19 non, 9 oui, et 15 abstentions.

Deux candidats se présentent. M. Kurt Spring et M. David Henrioud. M. Spring retire sa candidature. M. Henrioud est élu par applaudissement.

M. Formica revient sur sa proposition concernant l'aménagement du terrain sous l'église pour y installer un potager communal. Passer cette information dans InforMex pour les personnes intéressées.

La municipalité prend acte. Lors de la donation du terrain, quelques conditions de la part des donateurs avaient été exigées. Elle reviendra vers le conseil avec des informations complémentaires.

M. Girogio Maieitti demande si les abris de protection civile ont assez de places pour accueillir tout le monde. M. Marc Utzinger répond que oui, il y a assez de places.

Les bordures de la route des Esserts sont en mauvais état. Renée Marendaz attend que les constructions soient terminées pour y installer des cailloux. Les conseillers réagissent fortement à cette proposition, car il impossible de croiser. M. Bernard Formica a reçu des commentaires des chauffeurs de bus, ils ne peuvent pas croiser, ils sont obligés de rouler sur les bordures bien que ce soit interdit!

Le problème idem pour des trottoirs. Les haies débordent sur le domaine public. La municipalité répond que ces tracas sont récurrents et que chaque année elle interpelle les propriétaires pour faire tailler les haies.

M. Benjamin Posse demande s'il est possible de poser des racks à vélos, idéalement couverts, vers la salle villageoise, afin que les cyclistes puissent s'arrêter à l'auberge au Mai. Mme Renée répond que des arrêts de bus seront créés dans le village et que des racks pourront y être prévus. Elle précise aussi qu'un rack à vélo existe déjà à l'arrêt de bus Sous-Valleyres.

M. Balliguer fait la remarque que les TL ont invalidé la décision du conseil concernant l'aménagement d'un arrêt de bus au ch. du Trésy. Est-elle recevable? M. von Oppenheim répond que l'information a été donnée aux TL concernant l'amendement du préavis. Ils ont répondu que l'arrêt pouvait rester en l'état provisoirement. M. Engeström précise que la Cogesfin avait demandé de refuser cet arrêt, non seulement pour sa partie financière mais également pour d'autres aspects.

Mme Renée Marendaz précise que c'est la loi sur les handicapés qui exige que les bus soient accessibles aux chaises roulantes d'où les contraintes pour la construction des nouveaux arrêts. (hauteurs, longueurs etc.)

AIEV - élection d'un suppléant

Propositions individuelles et divers

Hest 19h56, le Président cl Le Président

Philippe Cloux

La secrétaire

Brigitte Beuchat